

CHASSE EN BATTUES EN BIELORUSSIE DANS LES PARCS NATIONAUX AUX SANGLIERS, CERFS, ELANS, LOUPS FACTURATION A LA TAXE D'ABATTAGE

La Biélorussie fit longtemps figure de pays isolé et sauvage, refuge des animaux et des hommes, conservatoire d'une faune et d'une flore relique, terrain de chasse par excellence.

Immense plaine basse ponctuée de quelques collines dont la plus haute culmine à 346 m, la Biélorussie surprend par ses vastes étendues. Forêts épaisses, dépressions marécageuses, vallées tourbeuses, innombrables lacs et rivières confèrent à ce pays une étrange beauté.



La Biélorussie reste l'un des rares pays Européen où vous pouvez pratiquer votre passion dans des milieux totalement naturels et sauvages. Toutefois,

les parcs nationaux sont les seuls territoires à disposer d'une logistique adéquate, efficace en homme et en matériel et à être dotés d'un cheptel gibier important. Nos programmes de chasse en battue se déroulent exclusivement parmi les parcs nationaux suivants :

Braslav (1), Narochansky (2), Belovejskaia Poutscha (3), Telekhany (4),

Quel que soit le territoire, le tableau final se composera en général d'au moins 90 % de sangliers. La Biélorussie est la destination des amateurs de sangliers ou il est courant de prélever des animaux de plus de 200 kg. Au vu des hivers très doux depuis deux ans, la population de sangliers est en forte hausse.

De plus, il n'est pas rare de rencontrer loups, lynx, grands et petits tétaras, gélinottes, les bisons d'Europe, seul pays où ils vivent en totale liberté etc. !!! N'oubliez pas en plus de votre carabine, un appareil photo !!!!!

Pour réserver une battue il suffit de nous préciser la période souhaitée. Si celle-ci est disponible, nous vous ferons parvenir un devis détaillé avec les horaires de vols, prix et conditions ainsi que les documents pour les formalités.

La saison des battues s'étale de début octobre à fin janvier.

Un programme type consiste en 4 à 5 jours de chasse pour 8 à 12 chasseurs, l'idéal étant une douzaine au vu de la taille des enceintes – généralement 1 km de côté -. Selon les conditions météorologiques, 6 à 10 traques sont menées quotidiennement par 15 à 20 rabatteurs appuyés de leurs chiens - laïkas pour la plupart -.

La chasse début tôt le matin jusqu'à la tombée de la nuit avec une pause déjeuner prise sur le territoire.

Le logement se fait aussi bien **en maison de chasse** classique avec quelques chambres et une salle de bain commune **ou en hôtel de chasse** pouvant recevoir très confortablement jusqu'à 20 personnes. Tous les hébergements sont agréablement situés sur les territoires de chasse même, certains disposants de sauna et de piscine.



1 - PARC NATIONAL DE BRASLAV

SITUATION : au nord du pays, à 250 km de Minsk, près des frontières Lettonienne et Lituanienne.

SUPERFICIE ET BIOTOPES : sur environ 70 000 ha, le territoire s'étale dans le bassin de la Dvina et de la Dzisna, dépression naturelle formée d'écosystèmes très variés où se mêlent bois et forêts, zones marécageuses, vallées tourbeuses, rivières étangs et lacs, espaces agricoles et prairies naturelles, fondrières et fouillis de végétations inextricables ... l'ensemble étant ponctué de collines modelées par les glaciers durant l'ère quaternaire.

LOGEMENTS : en hôtel de bon standing. Toutes les chambres, doubles, ou individuelles, sont dotées d'une salle de bain privative. Piscine et sauna à disposition.

FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

GIBIERS AUTORISES : sanglier, loup, renard.

Tir autorisé selon disponibilité du plan de tir : élan mâle, faon d'élan



2 - PARC NATIONAL DE NAROKHANSKY

SITUATION : au nord-Ouest du pays, à 150 km de l'aéroport de Minsk, en direction de la frontière Lituanienne dont Vilnius la capitale ne se trouve qu'à 120 km.

BIOTOPES : le parc national s'étale sur 192 000 ha autour du grand Lac Naroch et d'une quarantaine d'autres lacs occupant environ 16 000 ha. La forêt, peuplée de conifères – pins sylvestres et mélèzes pour l'essentiel - couvre près de 95 000 ha, troués par de nombreuses prairies naturelles, plaines cultivées, landes boisées de bouleaux et d'aulnes, zones humides, marais et tourbières.

LOGEMENTS : en hôtel ou pavillon de chasse.

FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

GIBIERS AUTORISES : sanglier, loup, renard.

Tir autorisé selon disponibilité du plan de tir : élan mâle, faon d'élan



3 - PARC NATIONAL DE BELOVEJSKAIA POUTSCHA

SITUATION : à 350 km de Minsk par l'autoroute M1, 70 km au nord de Brest Litvosk.

BIOTOPES : Belovejskaia à longtemps été la réserve de chasse des souverains : rois de Pologne au 15^{ème} siècle, grands-ducs de Lituanie dès le 16^{ème} siècle, tsars de Russie à partir de 1795. Ce statut particulier de réserve de chasse a certainement protégé la forêt des défrichements. C'est la seule partie restante de l'immense forêt primaire qui couvrait les plaines du nord de l'Europe.

SUPERFICIE : massif forestier de 300 000 ha dont 60% destinée à la chasse soit 180 000 ha segmentés en 17 blocs, chacun tenu par un garde responsable secondé de plusieurs adjoints.

LOGEMENTS : en hôtel ou maison de chasse

FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

GIBIERS AUTORISES : sanglier, biche, faon, loup, renard.

Tir autorisé selon disponibilité du plan de tir : cerf, brocard, chevrete



4 - PARC NATIONAL DE TELEKHANY (géré par le parc national de Belevejskaia).

SITUATION : à 250 km de Minsk, entre Baranovich (sur la route de Brest) et Pinsk près de la frontière Ukrainienne. Comptez 2h30 à 3 heures de route de l'aéroport de Minsk au territoire de chasse.

BIOTOPES : sur 100 000 ha la chasse couvre 3 districts dont Ivatsevichi, Liakhovich et Gantsevichi. Traversé par le nombreux affluents du fleuve Pripiet, le territoire occupe une vaste dépression tourbeuse abritant une mosaïque de milieux très diversifiés : forêts de pins sylvestre mêlés à du feuillus, espaces agricoles, lacs (dont le plus grand est le lac Vygonovskoye), marais, bas-marais, landes, tourbières, saulaie aulnaie tourbeuse, prairies humides ; l'ensemble étant entrecoupé de secteurs boisés plus secs dominés par le chêne pédonculé.

LOGEMENT : dans un chalet en bois, agréablement situé au bord d'un lac. 7 chambres avec WC et douches.

FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

GIBIERS AUTORISES : sanglier, biche, faon, loup, renard.

Tir autorisé selon disponibilité du plan de tir : cerf, élan mâle, faon d'élan, brocard, chevrete.



CHASSE EN BATTUES EN BIELORUSSIE

DANS LES PARCS NATIONAUX

FACTURATION A LA TAXE D'ABATTAGE

PRIX PAR CHASSEUR		Total
BASE 12 CHASSEURS SUR 4 JOURS DE CHASSE		
FORFAIT VOYAGE si vous souhaitez que nous nous occupions des billets d'avion, des formalités administratives et des transferts, prévoir : 380 € pour le billet d'avion Paris/Minsk/Paris, 90 € pour le transport par avion du package arme + balles sur les vols directs de la compagnie aérienne Belavia et 120 € pour les frais de transport pour se rendre sur le territoire de chasse, soit un total de :		600 €
FORFAIT CHASSE Incluant l'interprète, le logement en pension complète ainsi que l'organisation de la chasse,		1 620 €
TOTAL		2 220 €

PRINCIPE DE LA FORMULE A LA TAXE D'ABATTAGE	
Note 1	Cette formule signifie que vous devez payer les <u>frais de séjour</u> d'une part, et <u>les taxes d'abattage</u> , d'autre part, pièce par pièce, selon le barème de facturation pour chaque espèce de gibier. Une provision sur l'abattage du gibier de 1 100 € est donc demandée avant votre départ , provision qui sera réajustée à votre retour de voyage, selon le tableau effectivement réalisé.
Note 2	Voir page 3 les barèmes des taxes d'abattage pour chaque espèce de gibier.

LE PRIX COMPREND :

l'assistance aux formalités à l'aéroport de Minsk en Biélorussie, les services d'un interprète pour l'ensemble des participants, du jour d'arrivée au jour du départ, le logement en maison ou hôtel de chasse, sur la base de la chambre double, la pension complète du dîner du jour d'arrivée au petit déjeuner du jour du départ, l'organisation de 4 jours de chasse en battues avec les services des gardes et rabatteurs, l'assurance médicale Biélorusse obligatoire, couvrant les premiers soins, en cas de besoin, la licence de chasse Biélorusse,

LE PRIX NE COMPREND PAS :

Les frais de voyage soit 600 € par chasseur incluant le visa, le billet d'avion Paris / Minsk / Paris sur les vols réguliers de la compagnie Belavia, le forfait pour le transport par avion du package arme + cartouches ainsi que les frais de transport en Biélorussie durant tout le séjour.

En sus également, les excédents de bagage au-dessus de 23 kg à régler à l'aéroport soit 50 € par trajet, le supplément pour l'occupation d'une chambre individuelle : 20 € par nuit et par personne concernée, les boissons alcoolisées : vins, vodka, et autres, les pourboires au guide interprète, garde-chasse, personnel du logement : + - 150 € pour le séjour, toute nuit éventuelle à Minsk (+- 80 € par personne), ainsi que tout repas pris hors du terrain de chasse, l'assurance responsabilité civile chasse à souscrire auprès de votre assureur ou sur demande : 55 €, les autres assurances telles que annulation, assistance personnelle.

En sus, les éventuels frais supplémentaires tels que achat de peau ou cape de gibier (non tannée) : 10 € par kg, achat d'une cape brute, non tannée : 150 € pièce, la préparation des trophées : 25 € pour un sanglier ou un chevreuil, 50 € pour un élan ou un élan (en cas de tir autorisé).

En sus, les taxes d'abattage pour chaque espèce de gibier selon la feuille de facturation, page suivante.

En sus également, le rapatriement éventuel de vos trophées de chasse (tête complète par exemple) : après certification vétérinaire, les trophées seront expédiés par fret aérien. Le transport ainsi que les frais de douane, TVA et acheminement jusqu'à votre domicile sont à votre charge.

Frais de voyage : sur demande : 600 €. Détail des prestations mentionné dans notre grille de prix.



VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

CHASSE EN BATTUES EN BIELORUSSIE

DANS LES PARCS NATIONAUX SAISON 2020 / 2021

Taxes d'abattage

BROCARD :			ELAN :		
Brocard : chasse du 15 mai au 30 septembre			Mâle : chasse du 20 août au 31 décembre		
Chevrette et chevillard : du 1 ^{er} octobre au 31 décembre			Femelle et jeune : du 1 ^{er} octobre au 31 décembre		
Taxe d'abattage selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput,			Taxe d'abattage selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.		
Par gr en plus ⬇			Par 10 gr en plus ⬇		
Jusqu'à 149 gr	110 €		Jusqu'à 4,990 kg	900 €	
de 150 à 199 gr	170 €		de 5,0 à 5,990 kg	1 000 €	+ 4 € par 10 gr
de 200 à 249 gr	210 €		de 6,0 à 6,990 kg	1 400 €	+ 5 € par 10 gr
de 250 à 299 gr	270 €		de 7,0 à 7,990 kg	1 900 €	+ 6 € par 10 gr
de 300 à 349 gr	300 €	+ 2,30 € par gr en + de 300 gr	de 8,0 à 8,990 kg	2 500 €	+ 7 € par 10 gr
de 350 à 399 gr	420 €	+ 7,40 € par gr en + de 350 gr	de 9,0 à 9,990 kg	3 200 €	+ 8 € par 10 gr
de 400 gr et plus	790 €	+ 7,40 € par gr en + de 400 gr	de 10 kg et plus	4 000 €	+ 10 € par 10 gr
Brocard blessé	315 €		Elan blessé ou sans bois	1 200 €	⇒ abattu ou blessé
Brocard sans bois	525 €	⇒ abattu ou blessé	Femelle	1 000 €	⇒ abattue ou blessée
Chevrette & faon	120 €	⇒ abattu ou blessé	Faon	550 €	⇒ abattu ou blessé
CERF :			BISON :		
Cerf : chasse du 20 août au 15 février			Taxe d'abattage en points C.I.C		
Biche & faon : du 1 ^{er} octobre au 31 décembre					
selon le poids des bois avec le crâne et la mâchoire supérieure			Trophée sans médaille		
Par 10 gr en plus ⬇			Médaille de bronze		
Daguet : tir interdit	630 €		De 130 à 149,99 points		
Trophée de - de 2 kg	525 €		Médaille d'argent		
de 2,0 à 3,490 kg	850 €		De 150 à 169,99 points		
de 3,5 à 4,990 kg	1 150 €		Médaille d'or		
de 5,0 à 5,990 kg	1 450 €	+ 4,50 € par 10 gr	A partir de 170 pts		
de 6,0 à 6,990 kg	1 900 €	+ 5,50 € par 10 gr	Animal blessé		
de 7,0 à 7,990 kg	2 450 €	+ 6,50 € par 10 gr	50 % du prix mais 4 000 min		
de 8,0 à 8,990 kg	3 100 €	+ 10,50 € par 10 gr	Femelle		
de 9,0 kg et plus	4 150 €	+ 16,50 € par 10 gr	4 000 à 6 000 € selon le trophée		
Cerf blessé	1 200 €				
Biche & faon	350 €	⇒ abattu ou blessé			
LOUP : 650 €			SANGLIER		
tir autorisé, mais rapatriement de la peau interdit par l'U.E			Toute l'année : bête de moins de 2 ans et mâle armés.		
			Tout animal du 1 ^{er} octobre au 31 janvier, sauf la laie suitée.		
			Taxe d'abattage selon le poids de l'animal vidé et la dimension des défenses. Pour la facturation, à partir de 140 mm, les défenses priment sur le poids de l'animal		
			moins de 30 kg vidé		
			80 €		
			de 30 à moins de 50 kg vidé		
			220 €		
			de 50 à moins de 80 kg vidé		
			320 €		
			de 80 kg à moins de 100 kg vidé		
			390 €		
			de 100 kg vidé et plus à moins de 140 mm de défenses		
			490 €		
			défenses de 140 mm et plus		
			490 € + 13 € par mm en +		
			Laie de 80 kg vidée et plus : amande de 200 € en + du prix base ci-dessus		
			200 €		
			Animal blessé		
			160 €		
Très important : sur place, avant le début de la chasse, le territoire présentera à chaque chasseur un document rédigé en russe et traduit en Français. Il s'agit des règles de sécurité et du rappel des animaux autorisés au tir ou non. Vous devrez signer ce document pour accord, dont les conditions sont conformes à celles qui vous sont présentées dans le dossier de réservation et dossier final de voyage. En cas d'abattage d'un animal dont la chasse est interdite, le directeur du parc national se réserve le droit d'appliquer la taxe d'abattage de l'animal multipliée par 5 à titre de pénalité régionale et nationale. Par sa signature, chacun s'engage à s'acquitter dans les plus brefs délais de la somme totale ainsi réclamée par le territoire.					

VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMP.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

ORGANISATION DE LA CHASSE :

La journée type commence par un lever vers 06h00, petit déjeuner vers 06h15 et briefing à 7h00 au cours duquel les chasseurs reçoivent les consignes de sécurité et les instructions de tir. Les numéros de poste sont tirés au sort. Vers 07h00, départ pour la chasse. La première traque débute vers 7h45 ou 8h00 et nous chassons sans discontinuer jusqu'à vers 12h30 environ. Le repas du midi, servi en forêt, autour d'un feu de bois, dure ½ heure à ¾ heure. Plus qu'un vrai repas, il s'agit d'une collation comprenant de la soupe chaude, des saucisses, etc. Après le déjeuner, retour vers les lieux de chasse pour entreprendre 3 à 4 traques dans l'après-midi. La chasse s'arrête vers 16h30, lorsque la nuit tombe. Chaque journée comprend donc 6 à 8 traques, selon le territoire et selon les conditions météorologiques. Un rendez-vous au feu et présentation du tableau est prévu à la demande du porte-parole du groupe, puis retour à la maison de chasse.



ARMES ET MUNITIONS :

Chaque chasseur peut emporter une ou deux armes + les cartouches correspondantes qu'il faut déclarer à la pièce près.

- **pour les armes à verrou**, privilégier les calibres 300 Win Mag, 300 Weat Mag, 7 mm Rem Mag, 8x68 S

- **pour les armes basculantes** (express), les calibres 9,3x74 R, 8x57 JRS, 300 Win Mag sont recommandés

L'idéal est d'utiliser l'arme avec laquelle vous chassez le plus et que vous avez le mieux en main. Prendre une soixantaine de cartouches. La lunette de tir s'avère très utile en battue. Nombreux modèles sur le marché, type 1,5 - 5x40 ou 1,5 - 6x42. Pour les lunettes de chasse mixte, utiliser le plus faible grossissement.

Attention : le calibre 375 HH est strictement interdit en Biélorussie.

La loi Biélorussie autorise le prêt d'une arme de chasse par groupe.

En principe, un chasseur ne peut prêter une arme de chasse à un autre chasseur

VETEMENTS :

Il est bon de prévoir des vêtements chauds et imperméables. **Prendre une bonne veste** : certains sont des inconditionnels du loden, d'autres de la toile huilée, nombreux sont ceux qui ne jurent que par le gore-tex. C'est à chacun de choisir " pour se sentir bien "; l'idéal étant tout de même d'avoir un équipement silencieux et suffisamment ample pour tirer sans problème. Lorsqu'il fait très froid, les oreilles souffrent, d'où **l'utilisation conseillée du couple bonnet + casque de tir**. Le bonnet est plus pratique que le chapeau ou la casquette et permet l'emploi du casque de tir, modèle électronique avec technologie numérique. Il protège les tympans et conserve les oreilles au chaud tout en permettant d'entendre les sons. **Prévoir sous-vêtements chauds, chemises de coton et pull** avec membrane offrant une excellente isolation contre le froid et le vent. **Le pantalon de chasse** devrait idéalement être doublé en micro-polaire. Enfin prévoir **soit des bottes isothermiques en néoprène** (marque le Chameau) résistantes à des températures inférieures à - 15° C, **soit des bottillons fourrés et imperméables** avec semelle en aluminium et doublure en feutre.

EQUIPEMENT :

indépendamment de l'arme et des munitions, l'expérience aidant, les accessoires suivants se révèlent presque indispensables : Une housse souple pour ranger votre arme lors d'un déplacement sur la chasse, un petit sac à dos, qui permet de mettre des ustensiles divers tels que jumelles, couteau, corde, allumettes, petit encas etc., un trépied ou siège de battue assez haut qui autorise la position de tir sans avoir difficulté à se lever, un couteau ; l'idéal étant d'avoir un couteau fermant sur soi pour le casse-croûte et le repas du midi sur le terrain et un couteau à lame fixe pour, éventuellement, achever un animal, des jumelles, ne serait-ce que pour juger la situation des postes les plus proches.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

Chaque chasseur se doit de porter en permanence, lors des chasses en battues, des éléments fluorescents obligatoires : **soit 1 veste fluo complète, soit 2 éléments visibles tel que 1 bandeau sur le chapeau + 1 un brassard**

A PROPOS DU RETOUR DES TROPHÉES DE CERVIDES (cerf, élan)

Le gibier abattu reste la propriété du territoire; le chasseur ne conservant que le trophée. Conformément à la réglementation Européenne, l'exportation des trophées de Biélorussie et leur importation dans l'Union Européenne sont soumises obligatoirement à un contrôle vétérinaire.

Deux solutions se présentent en conséquence :

1- si le délai entre l'abattage de l'animal et le contrôle est suffisant, vous pourrez prendre le trophée avec vous (enregistrement avec les bagages) et le transport par avion vous sera 6 € par kg par la compagnie aérienne Belavia.

2. Si au contraire, le délai n'est pas suffisant, le trophée sera laissé sur place, vérifié et certifié par le vétérinaire. Le fait de laisser votre trophée en Biélorussie ne peut vous exempter d'avoir à régler la taxe d'abattage. Par la suite, le trophée sera expédié par fret aérien par notre correspondant Biélorusse, auquel cas les frais d'expédition, de dédouanement, de TVA et d'acheminement jusqu'à votre domicile seront à régler par vos soins, à réception. Pour le cas où il nous serait demandé de ramener un trophée pour votre compte, en France ou en Belgique, que ce soit par avion ou en voiture, nous vous comptons les seuls frais engagés par nos soins.

Important : veuillez donner les instructions nécessaires au garde, via votre interprète, pour que votre trophée soit correctement dépouillé et notamment dans la découpe de la cape qui doit se faire à hauteur du garrot, si vous voulez faire naturaliser la tête de l'animal à votre retour de voyage. **Nous déconseillons expressément de faire naturaliser vos trophées en Biélorussie**, car en cas de problème, il nous est difficile d'intervenir favorablement pour votre compte.

VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

